

2018

**RAPPORT
DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



**Budget principal
Budget assainissement
Budget eau
Budget spanc**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2018

Application approuvée E. Legrand 2018

99_DE-077-217702407-20180209-2_2018-DE

SOMMAIRE

1	Préambule.....	2
2	Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2018	2
2.1	Le contexte économique européen.....	2
2.2	Le contexte économique français	5
3	La loi de finances de l'Etat pour 2018	9
4	Situation financière des collectivités locales	13
5	Analyse financière de la commune de Lésigny.....	16
5.1	Les quatre indicateurs des risques financiers	16
5.1.1	La marge d'autofinancement courant.....	16
5.1.2	Le niveau d'endettement.....	17
5.1.3	Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	17
5.1.4	La rigidité des charges de structure	17
5.2	Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny.....	17
6	Le compte administratif 2017 de la commune.....	20
6.1	Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2017.....	20
6.2.	Les budgets annexes de l'exercice 2017	20
6.3	Situation de la dette de la commune à fin 2017 et autofinancement des investissements... ..	21
7	Les propositions d'orientation budgétaire pour 2018	22
8	Les masses du budget 2018	22
8.1	L'évaluation des principales recettes de fonctionnement.....	22
8.2	L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement	25
8.3	L'évaluation des principales recettes d'investissement.....	27
8.4	L'évaluation des principales dépenses d'investissement.....	27
8.5	Les budgets annexes de l'exercice 2018 (eau, assainissement et spanc).....	27
9	Conclusion	28
9.1	Equilibre et autofinancement.....	28
9.2	Désendettement et maîtrise de la pression fiscale.....	28

1 Préambule

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport des orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape de ce cycle. Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante et permet :

- + de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- + d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

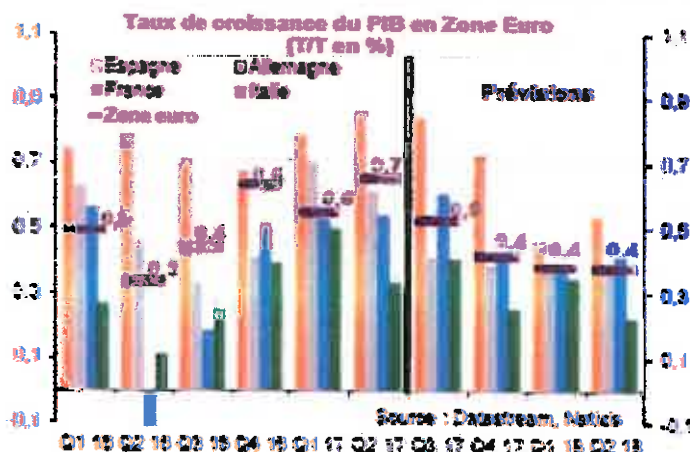
Je vous propose, dans un premier temps, de faire le point sur le contexte général qui s'impose à notre collectivité, notamment en matière économique, législative et financière, avant d'aborder plus particulièrement les caractéristiques et choix concernant la commune de Lésigny.

2 Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2018

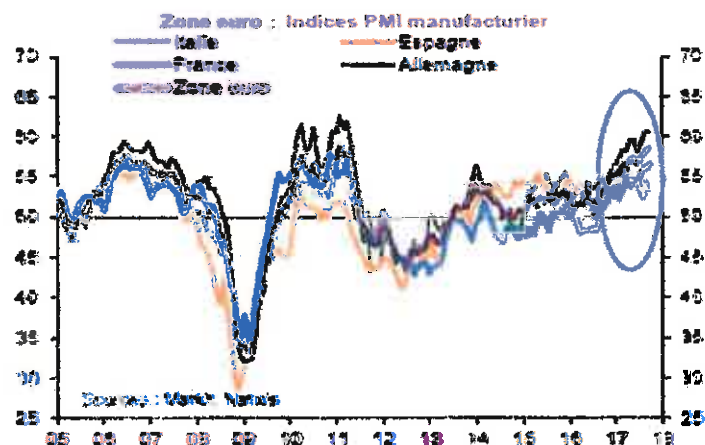
2.1) Le contexte économique européen

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au T2 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA). Désormais, les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres.



D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

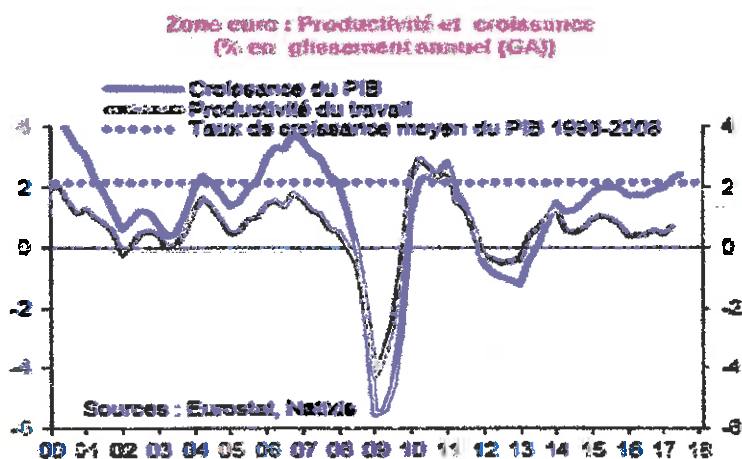


Au-delà, la crise catalane tout comme le Brexit rappelle à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. Tant les prochaines élections espagnoles de décembre que les législatives italiennes de 2018 méritent une attention particulière, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

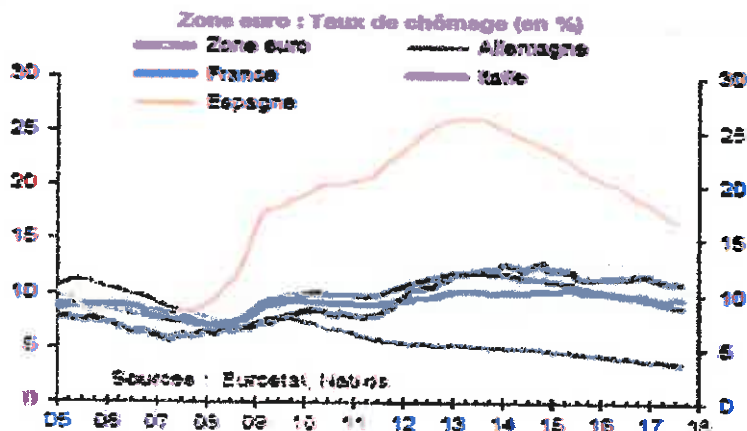
Zone euro 2017 : Une croissance modérée

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018, devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain.

Selon nos prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,2% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises (+ 0,9% T/T au T2 2017).



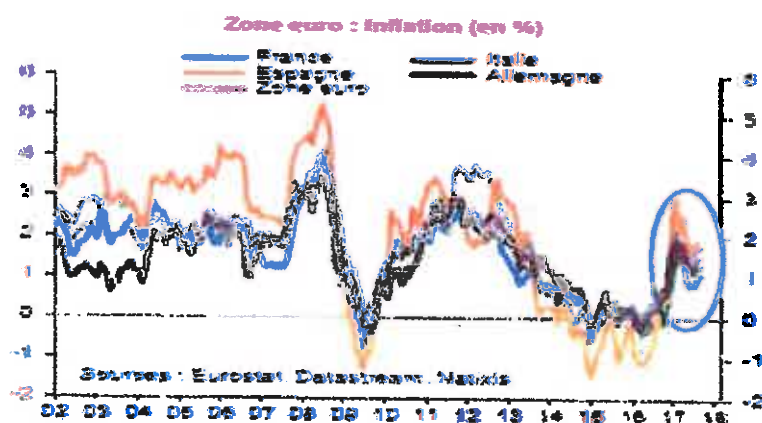
En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel.



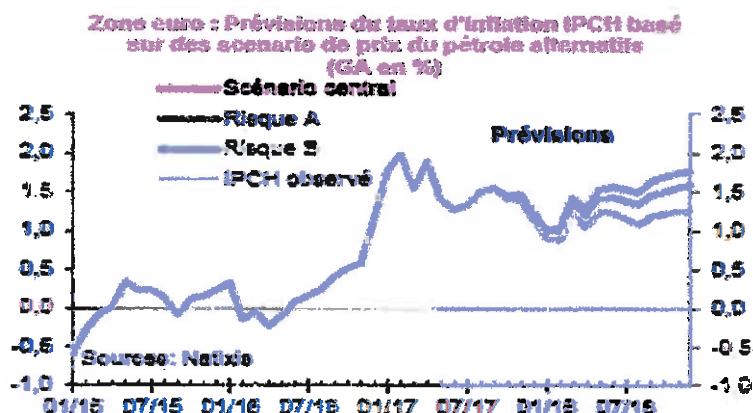
Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Zone euro : vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation (IPCH) est redevenue positive en juin, mais est demeurée très faible, de sorte qu'en moyenne sur 2016, elle n'atteint que 0,2% en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi en 2017 sa remontée progressive, et devrait atteindre + 1,5% en moyenne et + 1,4% en 2018. Cette croissance de l'inflation devrait progressivement peser sur le pouvoir d'achat des ménages, même si elle reste relativement faible et inférieure à la barre de + 2% visée par la BCE.



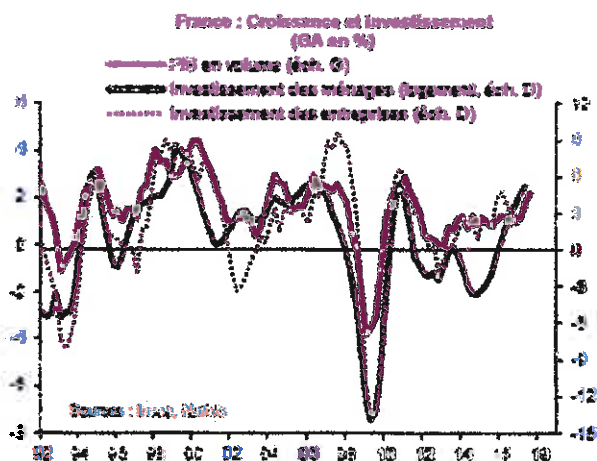
Le programme d'achats d'actifs (APP) de la BCE, qui a été étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières en 2016, se poursuivra au rythme de 60 Mds d'achats par mois. Suite au prolongement de l'APP annoncé en octobre, ces achats mensuels seront réduits de moitié à 30 Mds jusqu'en septembre 2018, et au-delà si cela était jugé nécessaire par la BCE. Les taux directeurs, eux, demeureront à leur niveau actuel sur un horizon allant au-delà de celui de la fin de l'APP et devraient rester inchangés au moins jusqu'au T2 2019.



2.2) Le contexte économique français

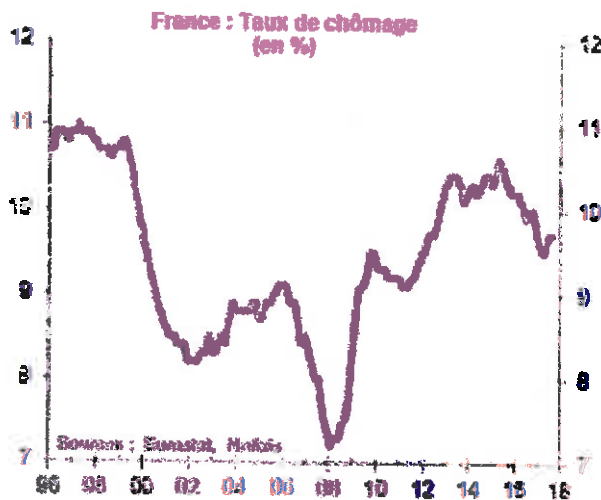
France : une croissance au-delà du potentiel

Au T3 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.



Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle, et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décélérer à + 1,3% en 2019, en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T2 (14,4%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017, avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre), suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017, et à la réduction des emplois aidés.

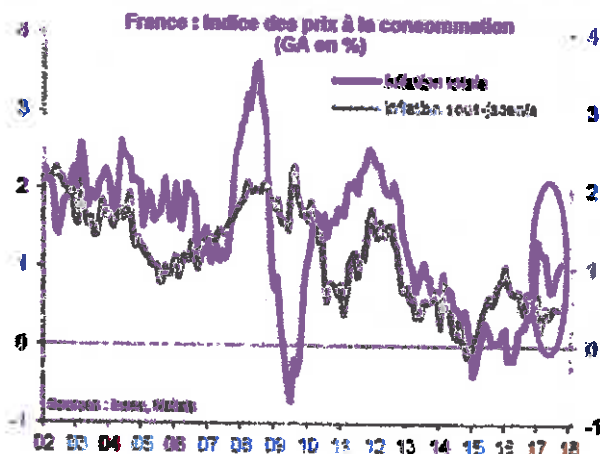


France : retour progressif de l'inflation

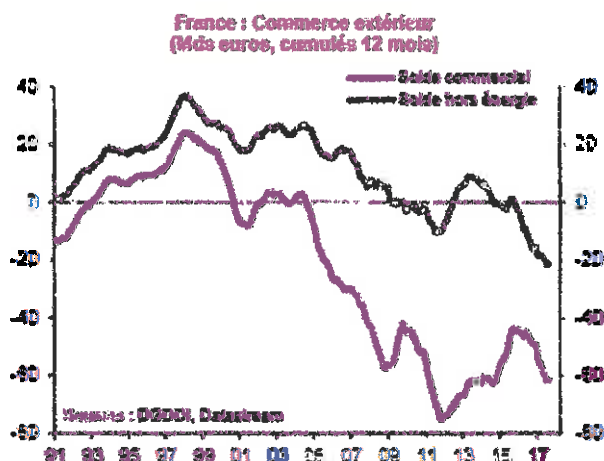
A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année, l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1,60%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018, en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,60 en novembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse, avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises.



Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% en GA au T3. Pour autant, le déficit commercial devrait continuer de se creuser, car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.



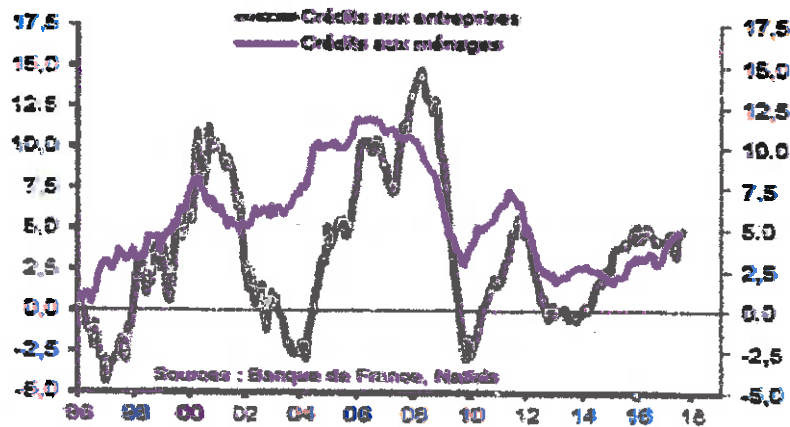
France : Maintien de bonnes conditions de crédits

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au T3 en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au T3.

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 (-0,1 % T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2 %) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6 %) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu, en partie, par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible, mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4 % en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3 % T/T au T3) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8 % T/T au T3), grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

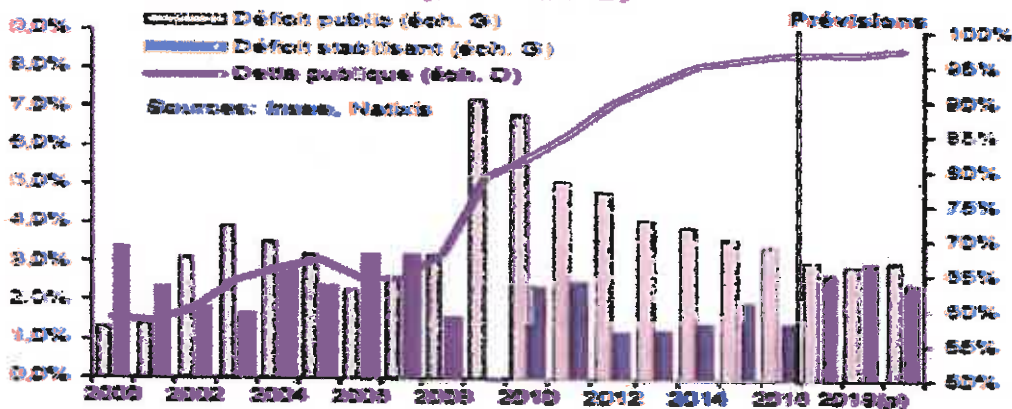
France : Encours de crédits (GA en %)



France : poursuite de la consolidation budgétaire.....

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

France : Finances publiques (en % du PIB)



Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs, entre 2018 et 2022, de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB, et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB, afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

3 La loi de finances de l'Etat pour 2018

Le budget de l'Etat est composé :

- ⊕ du budget général qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- ⊕ des comptes spéciaux qui retracent des dépenses et des recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- ⊕ des budgets annexes qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend, essentiellement, à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative).

Recettes du budget général :

En 2018, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 288,8 Md€, en baisse de 1,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2017 :

- l'évolution à législation constante des recettes fiscales nettes en 2018 (+ 10,2 Md€, soit + 3,5 %) est principalement imputable à la croissance spontanée de la TVA, reflet du dynamisme de la consommation des ménages (+ 4,3 Md€, soit + 2,9 %), ainsi qu'à la progression spontanée de l'impôt sur le revenu (+ 2,9 Md€, soit + 3,9 %), en raison notamment de l'évolution favorable de la masse salariale en 2017 ;

- les principales mesures nouvelles en recettes, concernant l'État, inscrites dans le présent projet de loi de finances, représentent un montant d'environ - 10 Md€ :

en Md€	Exécution 2016	LFI 2017	Révisé 2017	Écart LFI	PLF 2018
Recettes fiscales nettes	284,1	292,3	290,1	-2,3	288,8
Impôt net sur le revenu	71,9	73,4	72,6	-0,8	72,7
Impôt net sur les sociétés	30,0	29,1	28,4	-0,7	28,3
Taxe d'accise de consommation sur les produits énergétiques	15,9	16,6	16,4	-0,2	16,3
Taxe sur la valeur ajoutée nette	144,4	149,3	150,5	1,2	150,8
Autres recettes fiscales nettes	22,0	30,0	28,2	-1,8	24,6
Recettes non fiscales	16,2	14,5	13,0	-1,5	13,3
Recettes de l'Etat	300,3	306,9	303,1	-3,8	302,0

Dépenses du budget général :

La cible de dépenses sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables s'établit pour 2018 à 256,9 Md€, contre 252,8 Md€ en 2017, soit une hausse de 4,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2017.

Au sein de cet agrégat, plusieurs évolutions doivent être distinguées :

- les crédits du budget général de l'État, hors charge de la dette, hors missions « Investissements d'avenir » et « Remboursement et dégrèvements » et hors contributions au compte d'affectation spéciale « Pensions », passeront de 236,0 Md€ en 2017 (au format constant 2018) à 240,5 Md€ en 2018, soit un ressaut de 4,4 Md€, correspondant environ à la remise à niveau des crédits pour compenser les sous-budgétisations ;

- la somme des plafonds des taxes affectées passera de 9,3 Md€ à 9 Md€, soit un effort de 300 ME à périmètre constant ;

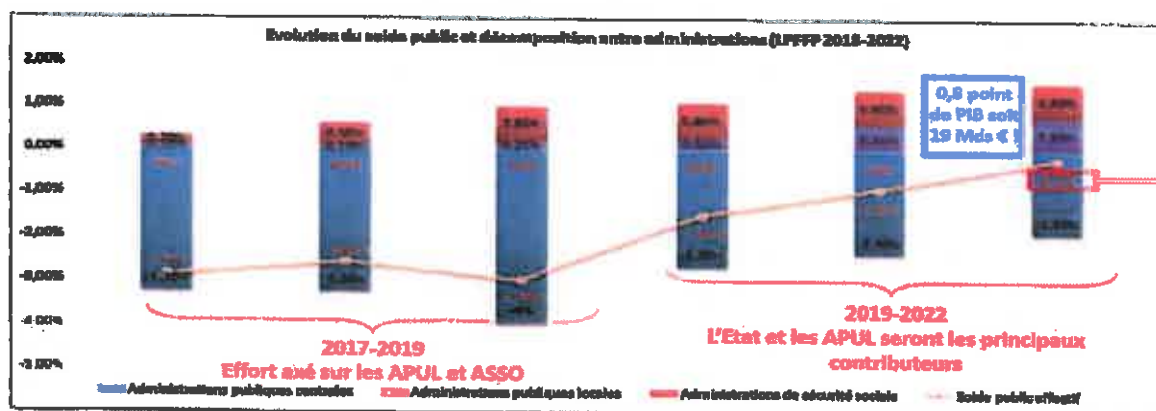
- les dépenses pilotables des comptes spéciaux et les dépenses des budgets annexes seront stables à 13, md€.

	LFJ 2017	LFJ 2017 format 2018	PLF 2018	2019	2020
Crédits ministériels	234,9	236,0	240,5	241,9	248,9
Taxes affectées	9,3	9,3	9,0	8,9	9,0
Budgets annexes et comptes spéciaux affectés	13,3	13,3	13,3	13,3	14,1
Rebâtements des flux internes au budget de l'État	-5,8	-5,8	-5,8	-5,9	-5,9
Economies complémentaires Action publique 2022					-4,5
Total des crédits pilotables	251,7	253,3	256,9	251,5	259,7
Évolution annuelle en volume			0,7%	-0,4%	-1,0%
Transferts aux collectivités territoriales	47,0	47,1	47,3	47,1	47,0
Dépenses du CAS Pensions (hors programme 745)	55,7	55,7	55,5	57,8	59,0
Autres dépenses de comptes d'affectation spéciale	1,5	1,6	1,6	2,2	1,0
Charge de la dette	41,5	41,6	41,2	41,9	44,7
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	19,7	19,7	20,2	23,3	24,1
Investissements d'avenir	0,0	0,0	1,1	1,1	1,9
Total des dépenses pilotables de l'État	416,7	417,4	424,7	431,8	437,9
Évolution annuelle en volume			0,7%	0,6%	0,0%

Application de la charte de budgétisation de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 au projet de loi de finances pour 2018 :

La loi de programmation des finances publiques (LPFP), pour les années 2018 à 2022, définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire, qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessifs, fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.



EVOLUTION ANNUELLE DU SOLDE DES ADMINISTRATIONS (EN VOLUME)						
En Mds €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution annuelle solde public effectif	10,2	5,8	-10,4	34,6	13,9	16,9
Administrations publiques centrales	1,2	-1,3	-17,7	29,4	6,2	11,3
Administrations publiques locales	-0,7	0,0	2,4	2,5	7,4	5,2
Administrations de sécurité sociale	7,4	7,0	7,2	0,3	0,3	0,3

LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2017 ET LE DEFICIT PREVISIONNEL LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2018 ET LE DEFICIT BUDGETAIRE PREVISIONNEL

Après quatre années de baisse, les concours financiers aux collectivités locales sont stabilisés.

	LFI 2017 (format 2018)	LFI 2018
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	254,4	259,8
Concours collectivités territoriales	47,1	47,0
PSR union européenne	16,7	20,2
Dépenses hors dette et pensions	320,2	327,0
Intérêts de la dette	41,5	41,2
Pensions	55,7	56,5
Total charges dette + pensions	97,2	97,7
Total dépenses de l'Etat	417,4	424,7

Déficit prévisionnel 2018
du budget de l'Etat

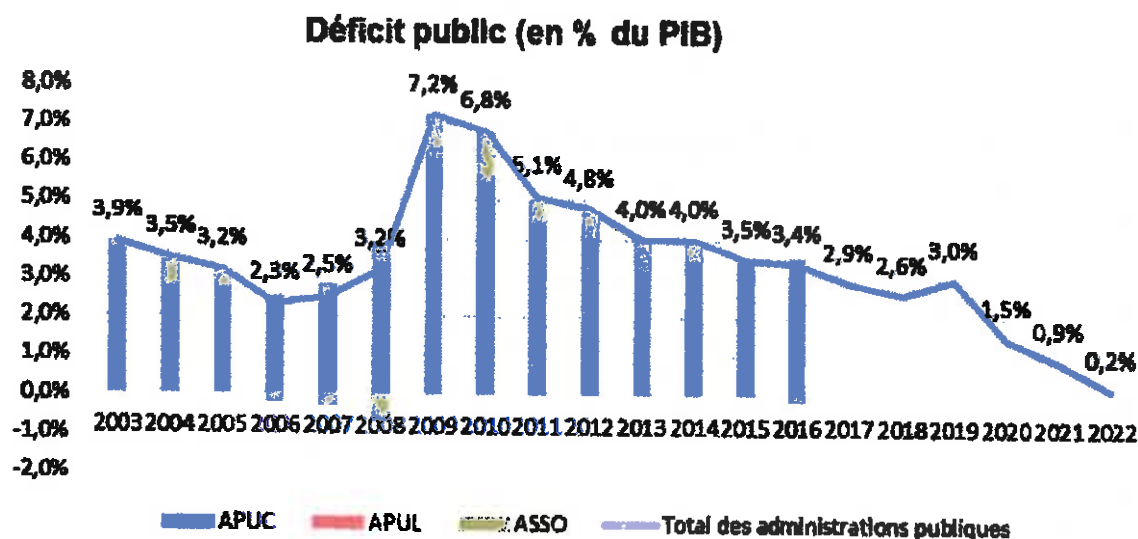
↓
Déficit
62,9 Mds

Solde budgétaire de l'Etat :

En 2017, le déficit de l'Etat devrait être supérieur de 7,2 Md€ à la prévision initiale. Cet écart résulte des surévaluations de recettes et surtout des sous-budgétisations et risques sur les dépenses identifiés par la Cour des comptes dans son audit des finances publiques de juin 2017.

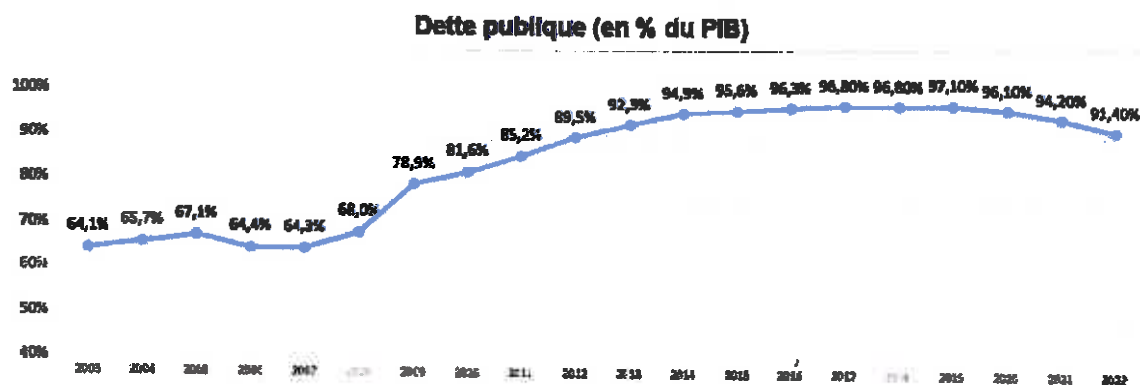
en Mds	Exercice 2016	LFI 2017	Révisé 2017	Ecart LFI	PLF 2018
Dépenses DG + PSE	376,2	381,6	384,3	2,7	386,3
Dépenses du budget général	310,7	318,5	322,4	3,9	325,8
Prélèvements sur recettes	65,8	63,1	62,4	-0,7	60,5
Prélèvement au profit des collectivités territoriales	46,5	44,4	44,5	0,1	46,3
Prélèvement au profit de l'Union européenne	19,0	18,7	17,9	-0,8	20,2
Recettes fiscales autres	284,1	292,3	290,1	-2,3	289,5
Recettes non fiscales	16,2	14,5	13,0	-1,5	13,2
Solde comptes épargnants - hors FMI	6,8	5,4	5,2	-0,2	5,4
Solde Etat - hors FMI	69,1	69,3	76,5	7,2	81,9

Le déficit de l'État sera, en 2018 supérieur de 6,4 Md€ à celui prévu en exécution 2017 et se situerait à 82,9 Md€. L'État supportant l'intégralité de l'impact des baisses de prélèvements obligatoires, son déficit est appelé à se dégrader en 2018, tandis que les soldes des administrations de sécurité sociale et des collectivités territoriales s'améliore. Ainsi, les principales mesures nouvelles en recettes seraient financées par l'État, pour un coût global d'environ 10 Md€.



La Dette publique :

D'après le projet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le poids de la dette publique commencerait à décroître à partir de 2020. Le ratio d'endettement devrait atteindre 96,80 % du P.I.B. en 2017 et 96,8 % en 2016.



4 Situation financière des collectivités locales

L'évolution des concours financiers de l'Etat :

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoit plus de réductions automatiques des concours financiers de l'état allouées aux collectivités territoriales pour atteindre l'objectif fixé. Pour mémoire, la baisse s'est élevée à 11,5 Mds € entre 2014-2017.

	2014	2015	2016	2017	Cumul
Évolution en Mds €	-1,50	-3,67	-3,67	-2,67	-11,50

Il prévoit, en revanche, un montant maximum, à périmètre constant, des concours financiers (incluant les prélèvements sur les recettes et la mission « relation avec les collectivités territoriales »), hors FCTVA et TVA affectée aux régions.

En Mds €	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat	48,11	48,09	48,43	48,49	48,89
FCTVA	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
TVA affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Autres concours	38,37	38,14	38,12	38,10	38,10

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe un objectif de diminution de 3.70 points PIB du poids des dépenses publiques.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part des dépenses publiques dans le PIB	54,60%	53,90%	53,30%	52,50%	51,80%	50,90%
Évolution		-0,70%	-0,60%	-0,80%	-0,70%	-0,90%
Dépenses publiques en volume	1 237,6	1 242,5	1 249,6	1 251,8	1 256,1	1 256,5
Évolution en Mds €		4,9	7,1	2,2	4,3	0,4
Écart par rapport au ratio 2017		-16,1	-14,1	-19,1	-17,0	-22,2

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de contribuer « à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ». Des contrats seront conclus entre le Préfet et les 340 plus grandes collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement de budgets principaux dépassent 60 millions d'euros.

L'objectif suivant (exprimé en pourcentage, valeur et à périmètre constant) est imposé en ce qui concerne l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%

L'objectif par niveau de collectivités est ainsi décliné dans l'annexe de la loi de finances initiale 2017 pour 2018 :

Evolution des dépenses de fonctionnement par catégorie de collectivités	PLF 2018
Collectivités territoriales et leurs groupements	1,2 %
Bloc communal	1,1 %
Communes	1,1 %
EPCI à fiscalité propre	1,1 %
Départements	1,4 %
Régions	1,2 %

+ La péréquation verticale

La loi de finances 2018 prévoit initialement une hausse de la péréquation verticale (DSR, DSU) de 180 M€ (90 M€ sur la DSU et 90 M€ sur la DSR).

L'article 60 de la loi de finances prévoit une prolongation du dispositif de stabilité des dotations pour les communes nouvelles en 2018 et en 2019.

+ La péréquation horizontale

- Répartition du FSRIF :

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) est relevé de 13 % des ressources pour le calcul du potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA). L'enveloppe 2018 est figée.

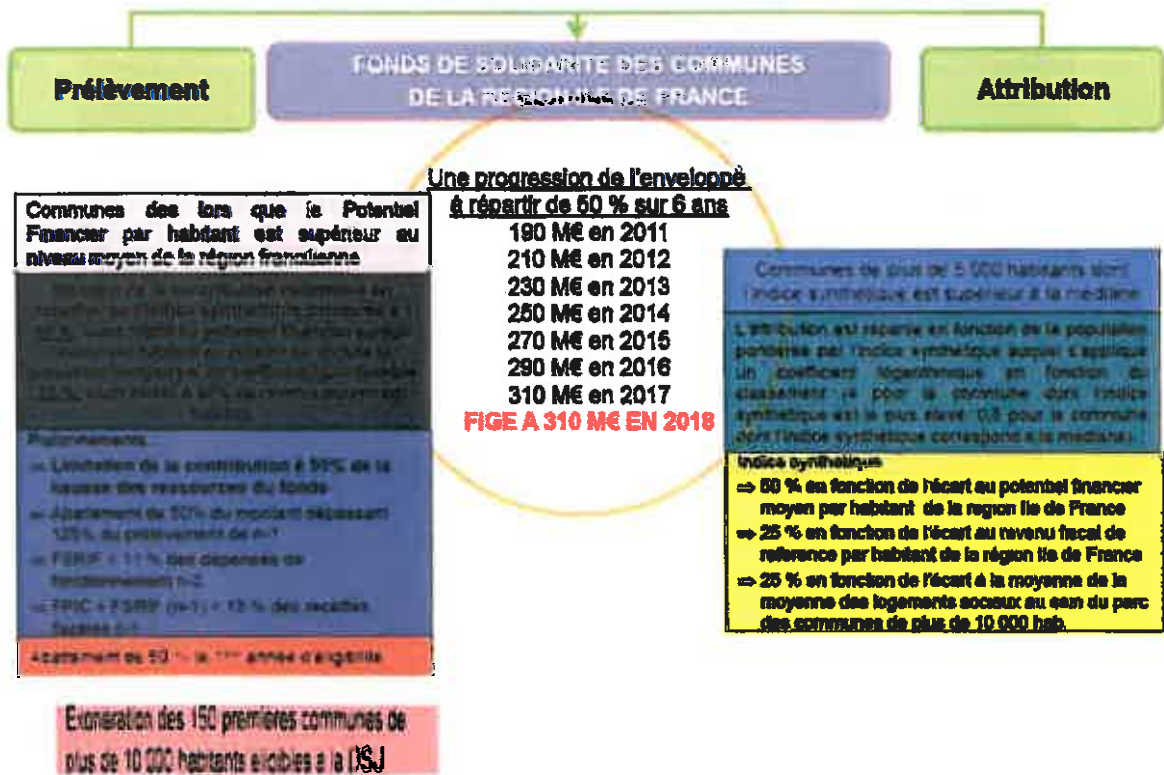
REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217742497-20180209-2_2018-DE

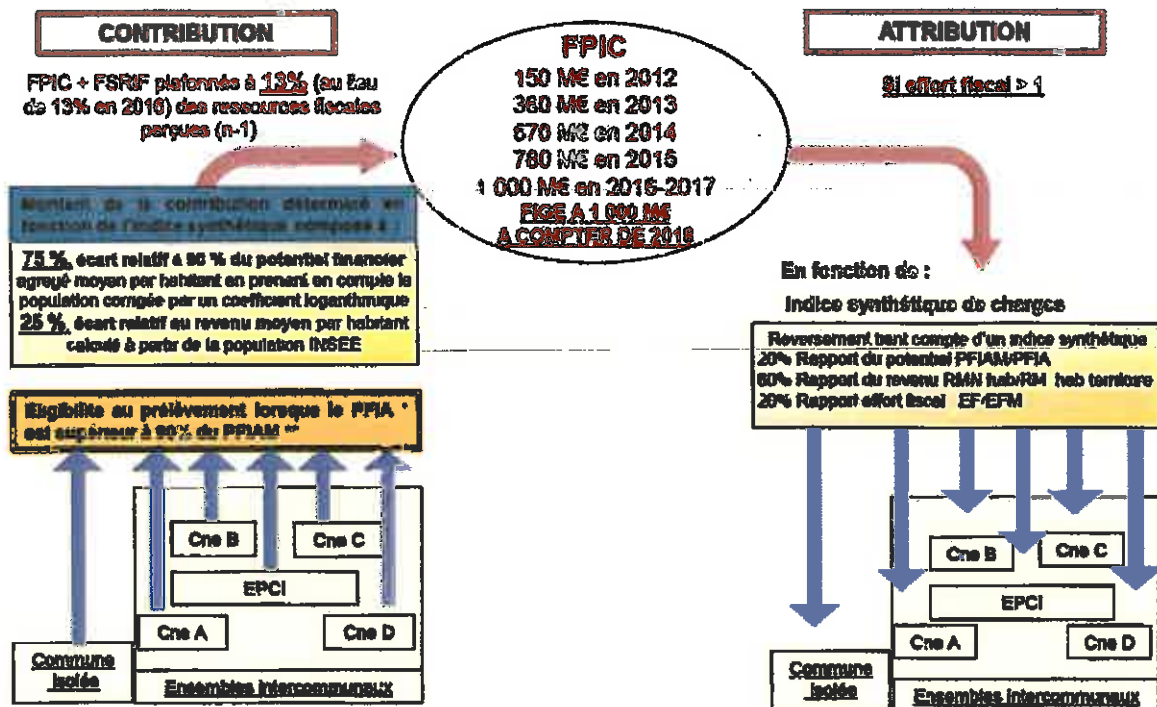
LE FSRIF POUR 2018



- Répartition du FPIC :

Le plafond des prélèvements, au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), est relevé de 13 % des ressources pour le calcul du potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA). L'enveloppe est figée à 1 000 M €.

LE FPIC EN 2018

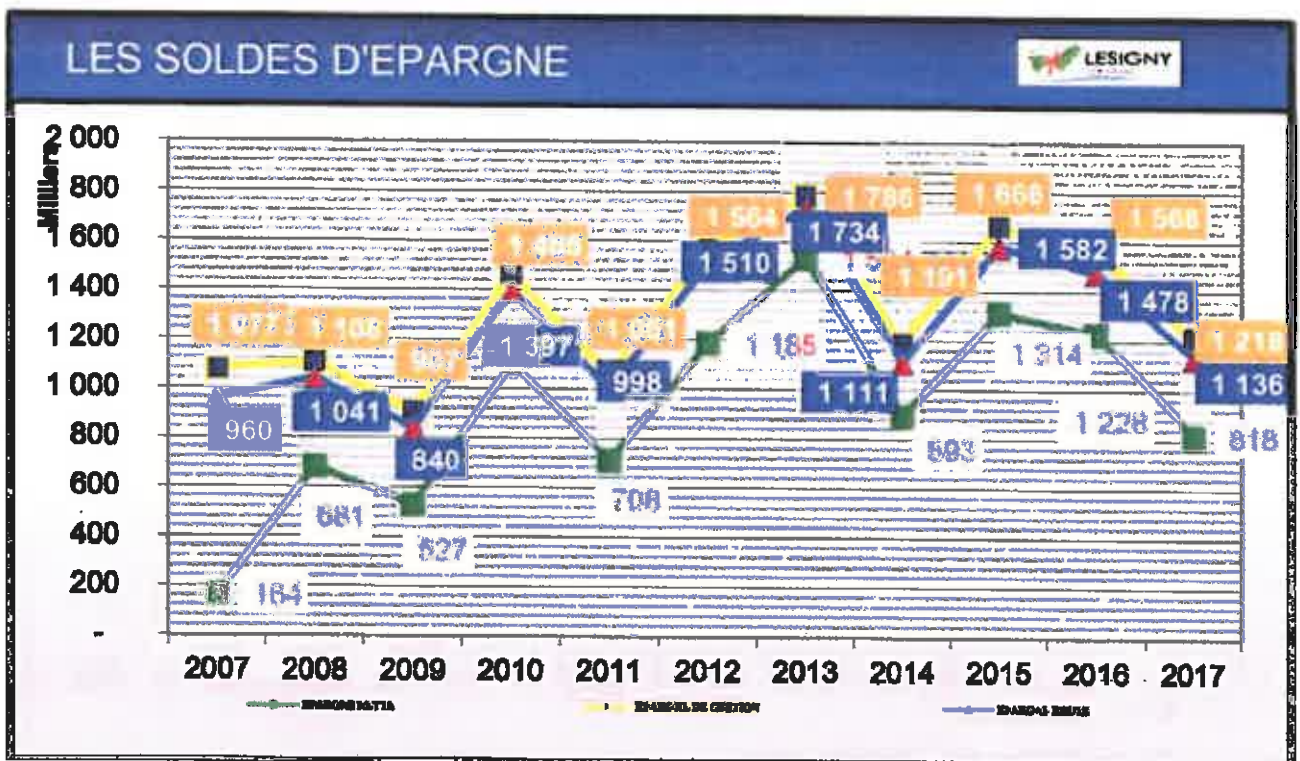


5 Analyse financière de la commune de Lésigny

5.1 Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers

Sont repris ci-après, comme l'an passé, les quatre ratios d'alerte définis par la direction générale de la comptabilité publique. Pour mémoire, la fiabilité de ces critères d'alerte, fondés sur le dépassement simultané de trois ou quatre seuils, a pu être testée à l'occasion de l'enquête sur les communes confrontées à de graves difficultés financières, et s'est révélée satisfaisante. Ces quatre critères, définis ci-dessous, doivent se traduire selon les seuils suivants :

- ✚ 4 seuils atteints : situation critique,
- ✚ 3 seuils atteints : situation vulnérable,
- ✚ Autre : situation non signalée.



5.1.1 1^{er} Indicateur : la marge d'autofinancement courant, soit les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
0.91	0.93	0.85	0.91	0.86	0.86	0.90	0.87	0.87	0.91

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Pour la 10^{ème} année consécutive, Lésigny ne dépasse pas ce seuil.

5.1.2 2^{ème} indicateur : le niveau d'endettement, soit l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
0.25	0.28	0.22	0.22	0.18	0.23	0.21	0.26	0.23	0.31

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Pour mémoire, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 2 755 K€. Les recettes réelles devraient être de l'ordre de 8 990 K€.

5.1.3 3^{ème} indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, soit le produit des contributions directes sur le potentiel fiscal :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
1.10	1.10	1.09	1.27	1.16	1.15	1.10	1.09	1.04	1.04

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1. La ville de Lésigny se situe au-delà du seuil depuis 2002.

5.1.4 4^{ème} indicateur : la rigidité des charges de structure, soit les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
0.47	0.49	0.46	0.43	0.44	0.42	0.43	0.41	0.41	0.45

Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Ce seuil n'est pas atteint en 2017.

En conséquence, la commune de Lésigny est en position de « situation non signalée ».

5.2 Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny

Principe

L'équilibre financier du budget principal d'une commune tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/CAF) qui mesure, en nombre d'années théoriques, le remboursement de la dette en capital. Cependant, la notion de désendettement ne doit pas être confondue avec la couverture annuelle du remboursement du capital de la dette par des ressources propres, lesquelles incluent d'autres recettes, comme le FCTVA ou les cessions nettes des immobilisations.

Seuil

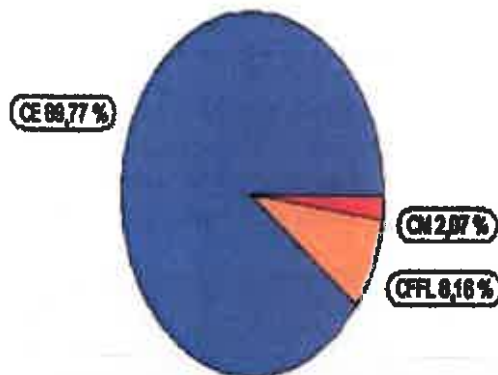
Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement. Ainsi, le nombre d'années, nécessaires pour rembourser la dette avec son autofinancement, se situe, depuis 2008, autour de 8 ans pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune.

Concernant le deuxième indicateur sur les risques financiers (niveau d'endettement), le ratio de désendettement de la commune de Lésgny diminue par rapport aux autres années. En effet, le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette en capital à fin 2017 est de 2.40 soit une CAF de 1 136 K€ et une dette au 31/12/2017 de 2 755 K€.

Tableau de bord au 01/01/2018

Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2018 exclu

Structure par Prêteurs

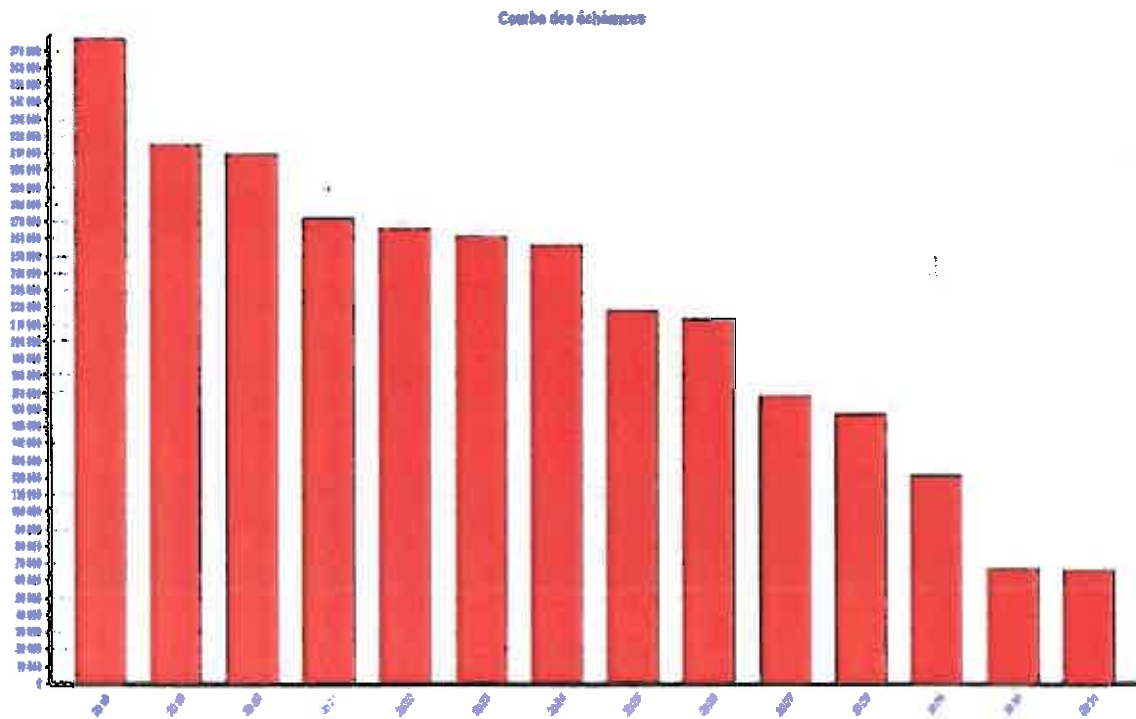


Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2017	Au 1 janvier 2018 exclu	Variations
CE	CAISSE D'EPARGNE	2 473 333,48	2 473 333,48	0,00
CFFL	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	224 800,33	224 800,33	0,00
CM	CREDIT MUTUEL	57 106,10	57 106,10	0,00
		2 755 128,91	2 755 128,91	0,00

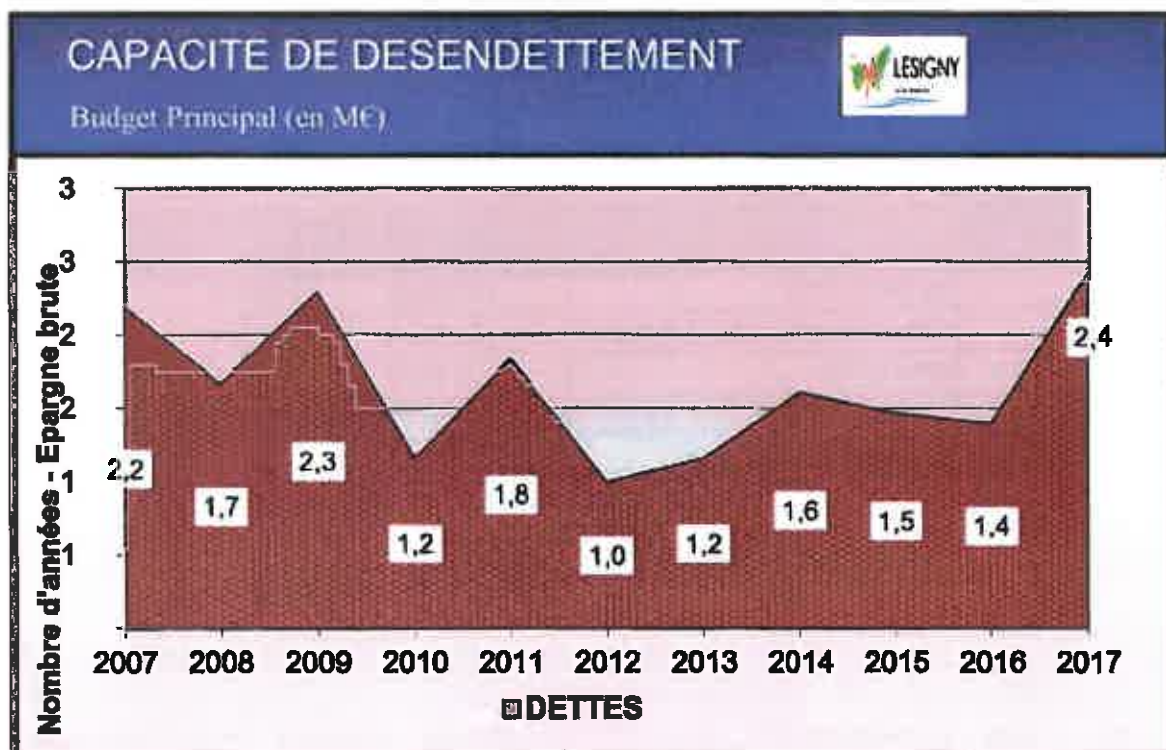
REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2018

Après avoir signé le formulaire



A l'examen de ce ratio, la commune de Lésigny dispose d'une capacité d'endettement pour financer ses futurs investissements. Cependant, cette capacité dépendra de la hauteur de son autofinancement, et donc de sa maîtrise des autres dépenses communales. Par ailleurs, l'endettement correspond à la fiscalité de demain.



6 Le compte administratif 2017 de la commune

6.1 Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2017

Les orientations du budget 2018 doivent, bien entendu, tenir compte du compte administratif de l'exercice 2017 qui dégage un résultat de clôture déficitaire au niveau de la section Investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Commune de Lésigny

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	exécution 2017 dépenses	exécution 2017 recettes	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 estimé
investissement	-531 636,82 €	2 798 645,84 €	3 453 947,92 €	2 445 930,20 €	-1 008 017,72 €	1 258 981,30 €
fonctionnement	4 818 088,33 €	-2 798 645,84 €	8 690 252,70 €	9 239 781,42 €	549 508,72 €	2 588 949,21 €
TOTAL	4 286 448,51 €	0,00 €	12 144 200,62 €	11 685 691,62 €	-458 509,00 €	3 827 940,51 €

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes, lorsque ceux-ci seront arrêtés :

- ⊕ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés pour un montant de 2 469 K € ;
- ⊖ Les restes à réaliser en recettes sont estimés pour un montant de 185 K €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2018, il s'agit principalement de :

- a) La construction du restaurant scolaire
- b) La surcharge foncière pour la construction de 43 logements
- c) Divers travaux

6.2 Les budgets annexes de l'exercice 2017 (eau, assainissement et service d'assainissement non collectif)

a) budget de l'eau

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Budget Eau

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	exécution 2017 dépenses	exécution 2017 recettes	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 estimé
investissement	44 159,12 €	0,00 €	19 622,63 €	20 061,48 €	438,85 €	44 597,97 €
exploitation	277 034,94 €	0,00 €	11 732,94 €	64 753,04 €	53 020,10 €	330 055,04 €
TOTAL	321 194,06 €	0,00 €	31 355,57 €	84 814,52 €	63 458,95 €	374 653,01 €

b) budget de l'assainissement

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
Budget Assainissement**

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	exécution 2017 dépenses	exécution 2017 recettes	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 estimé
investissement	544 304,21 €	0,00 €	46 539,03 €	117 065,89 €	70 526,86 €	614 831,07 €
exploitation	197 853,14 €	0,00 €	116 833,07 €	59 473,53 €	-57 359,54 €	140 493,80 €
TOTAL	742 167,35 €	0,00 €	163 372,10 €	176 539,42 €	13 167,32 €	755 324,87 €

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses :

- ↳ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés à 30 K €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2017, il s'agit de :

- La mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage sur l'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la résidence de Grande Romaine et d'Ozoir : 30 K€.

c. Budget du service d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.)

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
Budget Spanc**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement 2017	exécution 2017 dépenses	exécution 2017 recettes	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 estimé
investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
exploitation	0,00 €		185,36 €	185,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	185,36 €	185,36 €	0,00 €	0,00 €

6.3 Situation de la dette de la commune à fin 2017 et autofinancement des investissements

Pour compléter le développement ci-dessus concernant le ratio de désendettement, la commune a augmenté en capital restant dû, en passant de 2 074 K€ à 2 755 K€, soit un endettement pour l'exercice 2017 de 681 K€.

Par ailleurs, la section d'investissement nécessitant un besoin de financement, je vous proposerai, après le vote du compte administratif 2017, d'affecter une part du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice, au financement de nos travaux d'investissement de 2018, par l'intermédiaire du virement entre les sections.

7 Les propositions d'orientation budgétaire pour 2018

Un volume total de 4 853 K€ de dépenses réelles d'investissement (dont 2 469 K€ de restes à réaliser) pourrait être envisagé. Par ailleurs, et comme chaque année, je vous propose de respecter une stricte orthodoxie financière en étant prudent sur nos recettes, notamment pour celles qui ne dépendent pas directement de l'action de la commune, et en évaluant au mieux nos dépenses, afin d'éviter tout effet d'impasse ou de présentation budgétaire trop flatteuse en termes d'évolution des dépenses, d'autant que les incertitudes du marché immobilier continueront à peser sur nos recettes liées aux droits de mutation.

Pour les produits d'exploitation (recettes provenant de l'activité de l'organisme, déduction faite des produits financiers, produits exceptionnels et atténuation de charges), ils diminueraient de 328 K€ par rapport aux réalisations de 2017, soit -3,68 %, et ils diminueraient de 422 K€ par rapport au Budget Primitif 2017, soit -4,12 %.

Pour les dépenses de gestion des services (dépenses réelles de fonctionnement déduction faite des intérêts versés, charges exceptionnelles et atténuation de produits), elles augmenteraient de 319 K€ par rapport aux dépenses réalisées en 2017, soit 3,96 % et elles diminueraient de 19 K€ par rapport au Budget Primitif 2017, soit -0,23 %.

Sur ces bases, je vous proposerai le maintien de nos taux d'imposition au niveau de 2017.

8 Les masses du budget 2018

8.1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2016	Estimation CA 2017	Evolution K€	Evolution %	BP 2018	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70	662 K€	619 K€	-43 K€	-6,45%	654 K€	35 K€	5,67%
Chapitre 73	6 664 K€	6 728 K€	64 K€	0,95%	6 620 K€	-108 K€	-1,61%
Chapitre 74	1 675 K€	1 473 K€	-202 K€	-12,06%	1 214 K€	-259 K€	-17,56%
Chapitre 75	93 K€	91 K€	-1 K€	-1,49%	95 K€	4 K€	3,85%
TOTAL	9 094 K€	8 911 K€	-182 K€	-2,01%	8 583 K€	-328 K€	-3,68%

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70	619 K€	654 K€	35 K€	5,67%
Chapitre 73	6 728 K€	6 620 K€	-108 K€	-1,61%
Chapitre 74	1 514 K€	1 214 K€	-300 K€	-19,79%
Chapitre 75	91 K€	95 K€	4 K€	3,85%
TOTAL	8 952 K€	8 583 K€	-369 K€	-4,12%

Le produit fiscal en 2017 est de 4 982 K€. Sur le budget 2018, le produit fiscal est arrêté à un montant de 5 037 K€, soit une augmentation de 55 K€. L'augmentation des bases fiscales fixées est estimée, pour l'année 2018, à 1,20 %.

Les quatre chapitres concernés répondent à une estimation prudentielle, puisqu'il s'agit de prévoir des crédits de recettes :

Chapitre 70 : produits des services

Par respect du principe de prudence, pour l'inscription de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas de la commune, les recettes prévisionnelles de ce chapitre sont en augmentation par rapport à l'estimation du compte administratif 2017. Il s'agit principalement de la participation des parents à la restauration scolaire et des redevances d'occupation du domaine public communal. Le compte administratif 2017 est en diminution de -6,45 % par rapport du compte administratif 2016.

Chapitre 73 : impôts et taxes

+ la fiscalité locale directe

La commune continuera à percevoir sur 2018, les taxes ménages, qui en état actuel de nos informations, peuvent être estimées à un montant de :

- 1 684 K€ pour la taxe foncière sur le bâti ;
- 44 K€ pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- 3 309 K€ pour la taxe d'habitation.

Auquel s'ajoute une attribution de compensation de la fiscalité professionnelle pour un montant de 604 K€.

+ Taxes additionnelles aux droits de mutation

Le volume de ces taxes perçues par la commune, à l'occasion des transactions immobilières sur son territoire, se situe, depuis sept ans, dans une fourchette de 334 K€ à 568 K€.

En 2017, elles se sont élevées à un montant de 568 K€. Nous proposons d'inscrire un montant de 372 K€ au budget primitif 2018.

Chapitre 74 : dotations et subventions

Toujours pour respecter le principe de prudence relatif à l'inscription de recettes, la prévision 2018 de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est stable par rapport au compte administratif 2017.

La dotation globale de fonctionnement sera calculée de la façon suivante :

DETERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE 2018 DES COMMUNES : UN CALCUL EN PLUSIEURS TEMPS



La participation, perçue par la commune pour les contrats aidés, sera de l'ordre de 23 k€ (2017 : 101 k€). Cette aide ne peut excéder 95 % du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée, dans la limite d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Elle est versée mensuellement et par avance par l'Agence de services et de paiement (ASP, nouvel établissement public administratif ayant repris les missions précédemment dévolues au CNASEA).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courants

Ce poste devrait rester stable par rapport aux réalisations de 2017.

8.2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

La première projection des dépenses de fonctionnement aboutirait à la maquette suivante :

Chapitres	CA 2016	Estimation CA 2017	Evolution K€	Evolution %	BP 2018	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011	1 993 K€	2 191 K€	198 K€	9,94%	2 423 K€	232 K€	10,59%
Chapitre 012	3 458 K€	3 689 K€	231 K€	6,67%	3 811 K€	123 K€	3,33%
Chapitre 65	935 K€	999 K€	64 K€	6,81%	849 K€	-150 K€	-15,04%
Chapitre 66	59 K€	61 K€	1 K€	2,43%	56 K€	-5 K€	-7,47%
SRU+FNIGR-FPIC	1 273 K€	1 132 K€	-141 K€	0,00%	1 251 K€	119 K€	10,54%
TOTAL	7 719 K€	8 071 K€	352 K€	4,57%	8 390 K€	318 K€	3,96%

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011	2 789 K€	2 423 K€	-366 K€	-13,13%
Chapitre 012	3 482 K€	3 811 K€	329 K€	9,45%
Chapitre 65	954 K€	849 K€	-105 K€	-10,99%
Chapitre 66	65 K€	56 K€	-8 K€	-12,98%
SRU+FNIGR-FPIC	1 120 K€	1 251 K€	131 K€	11,68%
TOTAL	8 410 K€	8 390 K€	-19 K€	-0,23%

Les deux premiers chapitres concernés voient une évolution des crédits proposés par rapport au budget 2017, pour les raisons suivantes :

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, fournitures de toutes natures, entretien courant des bâtiments et de la voirie, honoraires, transports, assurances.....

Ce chapitre ferait l'objet d'une augmentation de 232 K€ soit 10,59 % par rapport aux dépenses de 2017, et d'une baisse de 366 K€ soit -13,13 % par rapport au budget 2017. Une enveloppe budgétaire concernant la réalisation des travaux de la poste, a été inscrite au budget primitif 2017 en section de fonctionnement pour un montant de 178 K€, reporté sur le budget primitif 2018 pour un montant de 140 K€.
Le contexte économique nous a conduits à demander, à chaque service, des propositions pour ce budget 2018, en baisse de 5 % par rapport aux réalisations des comptes administratifs 2016.

Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses le plus important des budgets des communes. Leur niveau croît avec la strate démographique. Plusieurs facteurs peuvent être ainsi à l'origine des écarts constatés lors des comparaisons entre communes de même strate : l'effet prix, soit l'influence du coût de la main d'œuvre, et l'effet volume, c'est-à-dire l'importance de l'effectif communal. Cet indicateur doit être relativisé par la taille de la commune et par les modes de gestion retenus. On constate un écart très important entre les petites communes, dont le ratio représente généralement un tiers de leurs dépenses de fonctionnement (ces communes disposent rarement de personnel à plein temps) et les plus grandes collectivités, qui très souvent, ont un ratio supérieur à 45 %, voire à 50 % dans certains cas. A Lésigny,

le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement se situe autour de 48,26% pour l'année 2018, sans tenir compte des divers remboursements des contrats aidés.

La valeur annuelle du point d'indice de la Fonction Publique (VPFP) depuis le 1^{er} février 2017 sera de 56,2323 €, sachant que le point d'indice lui-même équivaut à 4,69 €.

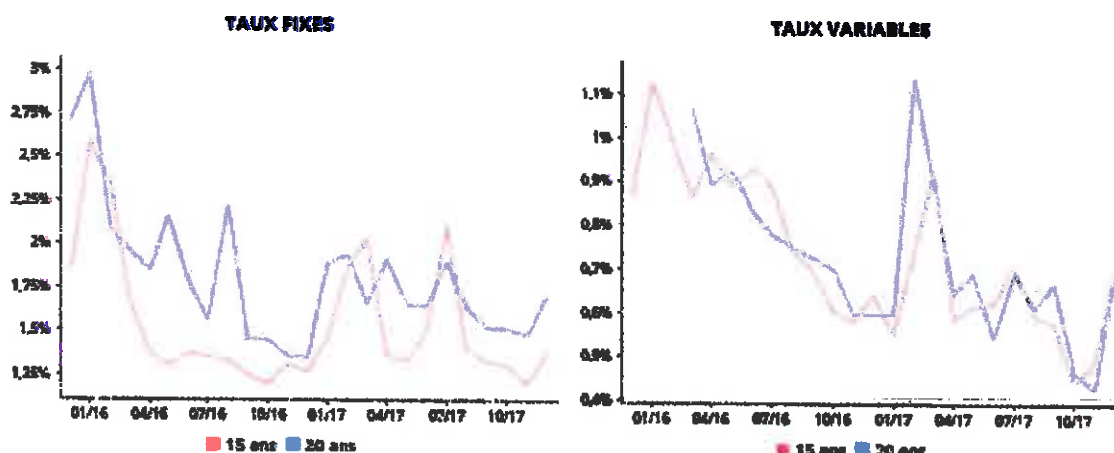
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en diminution par rapport aux dépenses réalisées de l'exercice 2017. En effet, dans le cadre de la gestion de notre trésorerie, il a été versé, en 2017, 473 K€ de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour établir l'équilibre financier. Au budget primitif 2018, je vous demanderai d'inscrire une enveloppe de 300 K€. Le Centre Communal d'Action Sociale a eu sur son compte administratif 2017, des recettes non récurrentes.

Chapitre 66 : charges financières

Aujourd'hui, la baisse des taux nous permet de nous financer à moindre coût.

EVOLUTION TAUX / MARGES FINANCEMENTS



Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il a été prévu d'inscrire un montant 150 K€, pour le Fonds de Péréquation Intercommunale des Communes. Le prélèvement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources est maintenu pour un montant de 940 K€. La contribution au titre de la loi SRU l'année 2018 est estimée à 278 K€. Les dépenses déductibles sont de 117 k€. Le prélèvement est estimé à un montant de 161 k€.

8.3 L'évaluation des principales recettes d'investissement

Le montant prévisionnel des recettes à percevoir au titre du FCTVA est de 250 K€ et de 6 K€, au titre de la taxe d'aménagement.

Les écritures d'ordre réglementaire sont inscrites : les plus significatives, pour cette année, concernent les dotations aux amortissements (636 K€) et des cessions d'immobilisations (905 K€), comprenant la cession des parcelles du centre-ville et diverses immobilisations.

8.4 L'évaluation des principales dépenses d'investissement

Les Investissements en 2018 représentent 2 384 K€, détaillés de la façon suivante :

- Réfection de l'allée en enrobé tout le long Skate Park ;
- Réfection de la toiture et de la couverture du gymnase ;
- Ravalement de la salle Magnolia ;
- Aménagement de bureaux au centre technique municipal de la Jonchère ;
- Réfection de l'allée d'accès de la cour de Villefermoy ;
- Installation d'une caméra à lecture de plaque ;
- Création d'un local technique pour l'informatique de la Mairie ;
- Démolition de l'ancienne cantine de l'école du Parc ;
- Modification du trottoir avec pose de barrières fixes devant l'école primaire de Villarceau ;
- Installation d'un visiophone à l'école maternelle du Parc ;
- Démolition des trois logements de l'Orée ;
- Travaux de mise en conformité de l'accessibilité des ERP ;
- Travaux complémentaires au restaurant du Parc ;
- Création d'un poste de Police Municipale ;
- Travaux de réfection de voirie ;
- Rénovation du réseau d'éclairage public ;
- Divers bâtiments.

8.5 Les budgets annexes de l'exercice 2018 (eau et assainissement et spanc)

8.5.1) BUDGET ANNEXE EAU 2018

Le compte administratif 2017 a permis de dégager un excédent supérieur à celui de 2016.

Cet excédent de 321 K€ permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 479 K€.

Les recettes d'exploitation s'élèveront à 60 K€, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.20 € par m³, pour une quantité de 300 000 m³.

8.5.2) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

Le compte administratif 2017 a permis de dégager un excédent inférieur à celui de l'exercice 2016.

Cet excédent de 615 K€ permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 971 K€. Les opérations principales en 2018 seront les suivantes :

- ✚ Etudes de la mise en séparatif de réseau d'assainissement ;
- ✚ Travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre d'opérations d'aménagement ;

Les amortissements seront de l'ordre de 112 K€.

Les recettes d'exploitation s'élèveraient à 30 K€, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.0905 € par m³, pour une quantité de 331 490 m³.

Le remboursement du capital sera d'un montant de 7 K€, en baisse par rapport à l'exercice de 2017.

Je vous proposerai donc de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau et de l'assainissement.

8.5.3) BUDGET ANNEXE SPANC 2018

Les actions de contrôle sur les systèmes d'assainissement autonome se poursuivront en 2018. Très peu d'habitations sont concernées à Lésigny, puisque les propriétaires sont pratiquement tous desservis pour un réseau d'assainissement collectif.

Lésigny inscrira en 2018, les produits de la redevance SPANC correspondants au nombre de visites à réaliser et aux dépenses exposées.

9 Conclusion

9.1 Equilibre et autofinancement

Conformément à l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune sera présenté en équilibre réel au niveau des deux sections. Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement, au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, fournit, dans le futur budget 2018, les ressources nécessaires pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

A ce stade de la préparation budgétaire et, compte-tenu de l'effort budgétaire consenti pour porter les projets qui sont exposés pour 2018, l'autofinancement est estimé à 2 569 K€.

9.2 Désendettement et maîtrise de la pression fiscale

Outre la volonté de désendettement exposée précédemment, du niveau et de la qualité des services offerts aux habitants, et de l'amélioration de la situation financière communale, je vous propose à nouveau, grâce notamment à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2018.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 février 1992, j'ouvre le débat d'orientation budgétaire (Art. L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat, au sein de notre Conseil Municipal va définir les grandes orientations du projet de budget 2018, Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires sera annexé à la présente convocation.

